Motion du conseil des maîtres

Après avoir fait passer les évaluations à destination des élèves de CP et CE1, le conseil des maîtres de l'école ………....................... considère qu'elles ne sont pas une aide aux apprentissages des élèves et à la conception de l'enseignement.

En effet, les items étaient pour la plupart inadaptés et les conditions de passation ont généré du stress.

Actuellement les nombreux problèmes de connexions s'ajoutent à la lourdeur de la saisie des réponses des élèves. Les modalités d'analyse de ces dernières par un logiciel ministériel dépossède les enseignants de leur expertise.

Ces éléments entrent en contradiction avec nos pratiques professionnelles et les apprentissages réels

des élèves.

Le conseil des maîtres de l'école demande donc que toute évaluation doit rester au service de l'élève et des enseignants et ne doit en aucun cas faire l'objet d'une publication qui mettrait les écoles en concurrence.